Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1522

Artikel: Accord aérien : Poker menteur
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1008631

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Poker menteur

L'occasion était belle de rouler les mécaniques face au grand voisin allemand et d'infliger un camouflet à Moritz Leuenberger pour sa «génuflexion» devant son collègue germanique. En suivant aveuglément les arguments du gouvernement zurichois, de Swiss et de Kloten - la *Basler Zeitung* parle à juste titre d'un «vol à l'aveugle» -, les députés bourgeois quasi unanimes ont fait preuve d'une grande naïveté ou d'une remarquable capacité de dissimulation.

En effet, l'enjeu de l'accord aérien, signé avec l'Allemagne, ne réside pas, comme l'ont répété à l'envi ses adversaires, dans des limitations inadmissibles au développement de Kloten. L'aéroport zurichois a déjà préparé son plan d'extension pour gérer à terme 420 000 mouvements par an sans pour autant épuiser les 100 000 mouvements prévus par l'accord ni même les 80 000 que le gouvernement allemand s'apprête maintenant à imposer unilatéralement à la Suisse.

Des nuisances supplémentaires

Si aujourd'hui 90% des atterrissages se font depuis le nord, donc en survol de notre voisin, Kloten prévoit de transférer l'essentiel des mouvements - les atterrissages comme les décollages - sur deux pistes en croix dont l'allongement est programmé. Mais, pour réaliser ce plan, il faudra solliciter des autorisations exceptionnelles, notamment en matière de pollution sonore.

Dès lors «l'intransigeance» et «l'attitude discriminatoire» allemandes seront bienvenues pour faire passer la pilule à une population appelée à supporter ces nuisances additionnelles au nom de la sauvegarde de Swiss, de Kloten et de la place économique helvétique.

En clair, le rejet de l'accord arrange bien les acteurs zurichois qui, après avoir bénéficié de la solidarité du pays dans l'affaire Swissair, n'hésitent pas à ridiculiser la Confédération et le Conseil fédéral pour favoriser leur volonté d'expansion. Dans ces conditions, on comprend bien que la bataille judiciaire que Kloten s'apprête à mener n'est que de la poudre aux yeux. *jd*

OGM

La Chine, la Suisse et les autres

Ce n'est pas la première fois, certes, que nous dénonçons la commercialisation hâtive de plantes transgéniques. Il est des pays, les Etats-Unis par exemple où la rapide extension des surfaces plantées en coton ou maïs transgénique a été suivie d'une régulation par le marché: les fermiers ont fait leurs comptes (économies en pesticides versus coût plus élevé des semences), qui se sont révélés fréquemment défavorables pour les plantes recombinantes. D'autres, comme le Brésil, en interdisent toute plantation commerciale. En vain, semble-t-il, puisque l'on estime que dans certaines provinces, un tiers des champs de soja est illégalement planté en soja transgénique. La Suisse quant à elle, extrêmement frileuse, décourage même les plantations expérimentales, au point qu'aucun projet de recherche d'envergure n'est prévu.

Il est encore des pays où la production agricole est estimée de sécurité nationale, et la productivité fortement encouragée. C'est le cas de l'Inde et de la Chine. Si la première a été jusqu'à présent réticente à entrer dans le circuit commercial des plantes recombinantes, la situation de la Chine est très différente.

Celle-ci a construit, en cinquante ans, un système de recherche agricole puissant, employant quelque 70 000 chercheurs. En l'espace de cinq ans, les laboratoires chinois ont inséré et testé plus de cent vingt gènes dans cinquante espèces de plantes. La commercialisation de plantes OGM a été ainsi approuvée pour des espèces aussi diverses que le coton, la tomate, les poivrons, les pétunias et la papaye. L'investissement chinois, en biotechnologie des plantes, est estimé, pour 1999, à cent douze millions de dollars. Ailleurs, la recherche fondamentale en plantes OGM est «traditionnellement» du ressort privé, alors que 20% de l'investissement public planétaire dans cette technologie se fait aujourd'hui en Chine.

Elle a donc la volonté politique de développer les plantes OGM, elle possède le savoir faire technique, et, selon une enquête publiée dans *Science*, elle a aussi mis en place les dispositifs de sécurité nécessaires. En fixant les prix des produits agricoles, le gouvernement encourage la plantation par les fermiers de ces nouvelles plantes (la réduction des coûts, pour le coton, est estimée à environ 750 dollars par hectare, économie que le paysan peut garder). En trois ans, la surface plantée en coton transgénique a passé de 2000 hectares à 700000 hectares.

Tout suggère donc que la Chine deviendra une puissance scientifique et commerciale en matière de plantes transgéniques. (Elle développe par ailleurs des plans ambitieux en matières de poissons transgéniques à croissance rapide). Elle entraînera sans doute d'autres pays du Sud.

En attendant, la Suisse ratiocine sur sa Gen-Lex depuis bientôt dix ans. A sa décharge, elle a joué un rôle moteur dans le protocole de Carthagène, premier essai non entièrement transformé, de régler les passages transfrontaliers des produits OGM. *ge*

Sources: *Science*, janvier 2002 (pour la Chine). Revue *Caros Amigos*, avril 2002 (pour le Brésil), transmise par Virginie Estier.